

FICHE DE POSTE

CADRE DE COMPAGNIE D'APPELES DU SNU

DIRECTION OU SERVICE : DDCSPP DE LA HAUTE-LOIRE - DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS

CONTEXTE DU RECRUTEMENT :

Poste vacant

Poste susceptible d'être vacant

Création

Date de prise de fonction : 22 juin 2020 au 03 juillet 2020.

Il est à noter qu'une semaine de formation rémunérée sera organisée à la fin du mois d'avril 2020.

LOCALISATION ADMINISTRATIVE ET GEOGRAPHIQUE :

Direction ou service : DDCSPP DE LA HAUTE-LOIRE

Adresse : CHEMIN DU FIEU - CS 40 348 – 43009 LE PUY-EN-VELAY

LE POSTE ET SON ENVIRONNEMENT

FONCTION : CADRE DE COMPAGNIE D'APPELES DU SNU

NOMBRE DE PERSONNES A ENCADRER : 5 TUTEURS DE MAISONNEE ET 50 VOLONTAIRES (ENVIRON)

CONDITIONS PARTICULIERES D'EXERCICE :

VACATIONS, OBLIGATION DE PRESENCE (24H/24) PENDANT LE SEJOUR DE COHESION (HEBERGEMENT ET PENSION COMPLETE FOURNIS)

TENUE OBLIGATOIRE POUR L'ENCADREMENT

REMUNERATION : 80 EUROS NET PAR JOUR

PERMIS B SOUHAITE

DUREE DU CONTRAT D'ENGAGEMENT EDUCATIF : 23 JOURS (FORMATION, TEMPS DE PREPARATION DU SEJOUR ET TEMPS DE REPOS COMPENSATEUR INCLUS)

DESCRIPTION DU DISPOSITIF :

Le SNU est un projet d'émancipation et de responsabilisation des jeunes, complémentaire de l'instruction obligatoire. Sa mise en œuvre poursuit plusieurs objectifs : le renforcement de la cohésion nationale – qui s'appuie sur l'expérience de la mixité sociale et territoriale comme sur la dynamisation et la valorisation des territoires –, le développement d'une culture de l'engagement et l'accompagnement de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

Le SNU se décline en 4 phases successives, dont 2 phases obligatoires, à terme, à partir de 15 ans :

- une phase préalable d'information et de préparation, qui permet d'informer les familles et de préparer l'appel des jeunes. Appuyée sur le collège et les programmes d'enseignement, elle se traduit également par l'organisation d'une journée d'information en classe de 3^{ème} ;
- un séjour de cohésion de deux semaines, obligatoire à terme, et destiné à transmettre un socle républicain fondé sur la mise en activité, les symboles collectifs et l'esprit de défense comme de résilience. Ce séjour, effectué dans l'année qui suit la classe de 3^{ème}, sera aussi l'occasion de bilans individuels (santé, illettrisme, compétences) ;
- une mission d'intérêt général, obligatoire inscrite dans une logique d'accompagnement et d'individualisation des parcours. Fondées sur des modalités de réalisation variées, perlées ou continues, les missions proposées permettront d'accompagner les jeunes dans la construction de leur projet personnel et professionnel ;
- Une phase d'engagement volontaire d'au moins 3 mois, qui pourrait être réalisée entre 16 et 25 ans, et dont la mise en œuvre s'appuiera principalement sur les dispositifs de volontariat existants.

Ainsi dans chaque département, le service national universel s'articule en 3 phases :

- un premier « séjour de cohésion » de 12 jours, destiné à 200 jeunes volontaires âgés de 16 ans ou achevant leur année de seconde en juin 2020, organisé sous la direction des préfets des départements et des recteurs d'académie;
- une première « phase de mission d'intérêt général » pour les jeunes qui auront bénéficié de la première phase de cohésion en juin 2020, aura lieu au cours de l'année scolaire 2020/2021, dans les départements de résidence des volontaires ;
- une dernière phase facultative consistant à un engagement plus important prenant la forme d'un service civique, un engagement au sein d'un corps en uniforme, ou un bénévolat au sein du domaine associatif.

Dans le département de la Haute-Loire, un centre d'hébergement abrite un séjour de cohésion pour 2020, situé à Tence (Lieu-dit Mendigoules). Ce séjour est dirigé par une équipe de direction, composée de profils complémentaires, issus des différents champs de l'action publique concourant à la mise en œuvre du SNU.

Le chef de centre est désigné par le ministre en charge de l'Éducation nationale et de la Jeunesse sur proposition du préfet de département et du recteur. Il est appuyé dans ses fonctions par deux adjoints : un conseiller éducatif et un conseiller d'encadrement

Les appelés sont regroupés en maisonnées d'une dizaine de filles ou d'une dizaine de garçons encadrés par un tuteur de maisonnée. Les maisonnées sont regroupées par 5 au sein de compagnies mixtes. Un cadre formé et expérimenté assisté d'un adjoint encadre chacune des compagnies et est désigné comme capitaine de compagnie.

EFFECTIFS DE LA STRUCTURE : 3 MEMBRES DE DIRECTION, 8 CADRES DE COMPAGNIE ET LEURS ADJOINTS, 20 TUTEURS ET 200 JEUNES APPELES (ENVIRON), 1 INTENDANT, 1 REFERENT SPORT-COHESION ET 1 INFIRMIER

DESCRIPTION DU POSTE (RESPONSABILITES, MISSIONS, ATTRIBUTIONS ET ACTIVITES)

Les cadres de compagnie bénéficient d'une expérience avérée dans le domaine de l'encadrement de la jeunesse, soit dans les mouvements d'éducation populaire, soit dans l'Éducation Nationale, soit dans les armées. Le chef de compagnie, désigné par le chef de centre parmi les cadres de compagnie, fédère l'action des tuteurs et des cadres du niveau intermédiaire. Lui et son équipe atteignent à une connaissance fine de chacun des appelés de leur compagnie. Les responsabilités des cadres des compagnies s'exercent dans quatre domaines principaux.

1. Encadrer un groupe de 5 maisonnées
 - Faire respecter le règlement intérieur
 - Appuyer les tuteurs des maisonnées dans leur rôle éducatif
 - Participer à l'encadrement des activités
 - Assurer le dialogue avec l'équipe de direction
 - Identifier, prévenir, régler ou rendre compte des difficultés ou des tensions
 - Organiser et participer aux charges de sécurité de jour et de nuit
2. Faire vivre la démocratie interne et l'éducation à la citoyenneté
 - Aider les tuteurs dans l'organisation des temps de démocratie interne
 - Participer à l'acquisition des savoir-être, de l'autonomie et de la citoyenneté
3. Développer le sens du service et de la solidarité
 - Aider les jeunes volontaires à identifier et à construire leur projet, à développer le goût pour l'engagement, à rejoindre une association
 - S'assurer de l'inclusion effective des volontaires à besoins particuliers
4. Intervenir ponctuellement dans les modules collectifs de formation
 - En fonction de ses compétences (expérience ou formation), le chef de compagnie (et tous les cadres du niveau intermédiaire) participent ponctuellement à la formation des appelés

Dans chaque compagnie un des cadres, désigné en fonction de ses qualifications et/ou de son expérience, appuie l'action des tuteurs dont la maisonnée accueille un appelé en situation de handicap.

EXPERIENCE PROFESSIONNELLE SOUHAITEE :

- Ce poste est ouvert aux personnes sans expérience professionnelle
- Ce poste est ouvert aux personnes ayant une expérience professionnelle initiale
- Ce poste est ouvert aux personnes ayant une expérience professionnelle confirmée

LES CONNAISSANCES ET COMPETENCES MISES EN ŒUVRE

CONNAISSANCES :

Psychologie et sociologie de l'adolescent
Règles pour assurer la sécurité physique et morale des mineurs
Prévention et repérage des situations à risques psycho-sociaux
Gestion des crises
Dispositifs sociaux, éducatifs ou médicaux pour la prise en compte de situations particulières
Formation BAFA / BAFD ou équivalente dans les armées ou le scoutisme

COMPETENCES :

Sens des relations humaines
Capacité au leadership et maîtrise de soi
Sens de l'initiative
Rigueur dans le comportement
Expérience reconnue dans l'encadrement de la jeunesse soit dans les armées, l'éducation nationale ou les associations de jeunesse
Pour certains cadres de compagnie : expérience dans l'accueil et l'accompagnement de jeunes en situation de handicap ou à besoins particuliers.

VOS CONTACTS EN DDCSPP

Elodie COURTADON - Tel : 04.71.09.80.88 - elodie.courtadon@haute-loire.gouv.fr
Angelo MAFFIONE – directeur du séjour - Tel : 06.82.50.60.45. - angelo.maffione@haute-loire.gouv.fr

**Pour toute candidature,
réponse impérative avec CV et lettre de motivation jusqu'au 15 mars 2020 inclus
auprès de la DDCSPP
ddcspp-snu@haute-loire.gouv.fr**